



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : PP/01/01/2026-29-01

Lettre recommandée AR

ORANGE SA  
111, quai du Président Roosevelt  
CS 70222  
92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Madame Christel Heydemann**  
Directrice Générale

Paris, le 29 janvier 2026

**Objet : Globecast - Responsabilité du groupe Orange de la situation financière et demande de garanties pour le personnel**

Madame la Directrice Générale,

**Globecast est un opérateur mondial de services de diffusion audiovisuelle, spécialisé dans la transmission de contenus sportifs et événementiels pour les plus grands diffuseurs internationaux.** Filiale à 100 % d'Orange SA, l'entreprise emploie environ 220 salariés en France et réalise un chiffre d'affaires consolidé de près de 200 M€.

**L'annonce de sa mise en vente par voie de presse le 9 octobre 2025 a profondément choqué les personnels.** Cette communication informelle, sans consultation préalable, constitue un manquement au cadre légal ([articles L2312-8 du Code du travail](#) et [loi Hamon](#)) comme au dialogue social.

Suite à la réunion extraordinaire du comité social et économique (CSE) de Globecast du 20 novembre 2025, nous vous alertons sur la situation économique et sociale de l'entreprise.

Cette situation préoccupante résulte de plans stratégiques systématiquement non réalisés depuis de nombreuses années et d'un pilotage financier ayant négligé les investissements nécessaires. La Direction de Globecast et celle d'Orange SA, tant en sa qualité d'actionnaire au titre des orientations stratégiques que décideur du choix des membres de la Direction, en portent la responsabilité.

## Le constat d'un échec stratégique documenté

Les analyses financières confirment la situation économique dégradée de Globecast France qui menace la continuité d'activité.

- Depuis 2018, tous les plans stratégiques de Globecast France ont systématiquement surestimé leurs projections. Aucun n'est parvenu à stabiliser ni les revenus, ni la profitabilité, ni à inverser leur tendance baissière (cf. Annexe 1). Les résultats 2024 et le budget 2025 montrent que cette stratégie continue de ne pas porter ses fruits, ce qui ne peut manquer d'interroger sur la compétence de ceux qui les ont construits et déployés.
- Globecast consomme continuellement de la trésorerie. Le plan stratégique actuel (G24, rebaptisé G27 puis MINT) prévoit de poursuivre cette consommation de trésorerie sans que les limites de cette consommation ne soient clairement définies.

## **Un gâchis économique face à une immense réussite opérationnelle**

Globecast a pourtant permis de diffuser des évènements majeurs sur toutes les télévisions de la planète depuis de nombreuses années : Ligue 1 de Football, Jeux Olympiques 2024, Tour de France, Rencontres du G7... Des réussites qui attestent du savoir-faire des équipes et du potentiel de Globecast.

La tentative hasardeuse de repositionnement stratégique a été financée par le dépouillement des moyens à l'origine de ces succès, universellement reconnus, en lieu et place de réels investissements.

### **Des préjudices importants subis par les personnels**

Les personnels ont payé un lourd tribut à cette absence de vision managériale : dégradation de leurs conditions de travail, fragilisation de l'emploi et précarisation professionnelle, en violation du principe de maintien de l'employabilité garanti par [l'article L6321-1 du Code du travail](#), multiples réorganisations tout autant anxiogènes qu'inefficaces pour restaurer la profitabilité.... Ces manquements menacent leur carrière sans qu'ils puissent jouir de contreparties satisfaisantes.

### **La responsabilité de la gouvernance**

La gouvernance porte une responsabilité directe dans la situation actuelle, en ayant pris à la légère sa mission de contrôle, alors même que les résultats étaient systématiquement en décalage avec les prévisions. Son pilotage exclusivement financier au détriment de l'investissement stratégique a empêché Globecast de correctement financer son repositionnement stratégique.

### **Les mesures attendues**

En conséquence, nous exigeons :

- **De disposer d'un droit de veto** en CSE sur le projet industriel du repreneur ;
- **Une garantie sur l'emploi**, avec l'exigence pour le repreneur de ne pas organiser une réduction des effectifs pendant 24 mois ;
- **Une garantie sur les moyens**, avec un reclassement dans le groupe Orange d'un certain nombre de salariés (comme les fonctionnaires en détachement en disposent) et l'accompagnement spécifique des personnels à forte ancienneté ou proches de la retraite pour qu'ils puissent bénéficier du TPS ;
- **Une garantie que les mesures de départ** seront au moins équivalentes à celles qui ont bénéficié aux salariés d'Orange Bank en 2024 dont vous avez voulu l'arrêt de l'activité au nom de prétendus intérêts financiers court-termistes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.



**Philippe Petit**  
Délégué Syndical de l'UES Globecast

PJ : Annexe I : projections des plans stratégiques et réalisations sur la période 2018-2023

Copies :

- DGT
- Ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique
- Monsieur Patrice Seurin, Délégué Syndical Central CFE-CGC de l'UES Orange
- Monsieur Nor Eddine Ramdani, Coordinateur CFE-CGC des filiales du groupe Orange en France

## Annexe I

**EBITDAaL (gauche) et CAPEX (droite) Globecast France (en k€)**

